

Services compris !

Thierry TATONI* & Pierre FRAPA**

Depuis une quinzaine d'années et notamment suivant les idées mises en avant par le *Millennium Ecosystem Assessment*, la notion de services écosystémiques, vue sous l'angle des services rendus par la biodiversité aux sociétés humaines et, de fait, de la contribution de la nature au bien être humain, a pris une ampleur considérable dans les différentes communautés œuvrant autour des questions d'environnement, d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles

Ainsi, la notion de services écosystémiques est devenue une thématique scientifique majeure et elle est omniprésente dans la conception des politiques publiques relatives à l'environnement, tant aux niveaux international et national, que pour la conservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire au niveau local.

Les espaces naturels protégés, au sens large, sont les supports des enjeux et les produits des interactions entre les hommes et leur environnement. Plus précisément, les territoires tels que les Parcs naturels régionaux sont au cœur de systèmes complexes, entre environnement et société, nécessitant une vision intégrée des enjeux. Les progrès vers le développement durable associé au bien-être dépendent largement de l'amélioration de la gestion des ressources et du patrimoine naturel.

Suivant la mission des PNR d'être des territoires d'expérimentation pour inventer d'autres modes de vie (« *Une autre vie s'invente ici...* ») reposant sur les bases du développement durable, il paraît indispensable de positionner la réflexion avec une approche intégrée, reliant le local au global et recoupant les enjeux environnementaux et humains. En effet, une meilleure connaissance des systèmes

écologiques ainsi que des systèmes socio-économiques en présence sur un territoire permet de mettre en place des actions de conservation, de protection et de gestion qui peuvent limiter l'impact des pressions humaines sur la nature et les ressources. Ainsi, il est nécessaire d'aborder les territoires dans une approche globale, au sens intégratif du terme, afin de prendre en compte tous les éléments du complexe homme / nature. Les systèmes à explorer sont donc moins des écosystèmes que des systèmes couplés socio-environnementaux aussi appelés les systèmes socio-écologiques. Ceux-ci sont des systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature à travers la considération des composantes sociétales et des caractéristiques écologiques. Ainsi, les services écosystémiques (SE), à l'interface entre l'homme et la nature, peuvent être considérés comme une fenêtre d'évaluation des systèmes socio-écologiques et des interactions homme-nature. Ils sont souvent utilisés pour mettre en avant l'importance de la biodiversité, et des processus qui lui sont liés, pour les sociétés. Les SE peuvent être évalués selon trois catégories :

- l'offre potentielle, c'est-à-dire la capacité de l'écosystème à fournir un service (il s'agit alors d'évaluer ce que les écosystèmes peuvent apporter « dans l'absolu ») ;
- la demande sociale pour utiliser un service particulier dans un domaine spécifique ;
- l'offre effective, à savoir la rencontre réelle de la demande et de l'offre potentielle, soumise à la pression de forces externes telles que la législation ou des contraintes économiques.

La première approche visant à évaluer les services potentiels, présente l'avantage de considérer tous les écosystèmes et

* Ecologue, Directeur de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE), Président du Conseil scientifique du PNR du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure - thierry.tatoni@imbe.fr

** Entomologiste, Animateur du Conseil scientifique du PNR du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure - pierre.frapa@parcduluberon.fr

ainsi de mettre en avant le potentiel écologique du territoire.

Ce type d'approche peut permettre à un territoire tel qu'un PNR d'avoir une meilleure connaissance de ses potentialités écologiques, de visualiser les compromis entre services écosystémiques et ainsi d'aider à la décision concernant l'utilisation des ressources et la priorisation de la conservation du patrimoine naturel, bien au-delà du cadre strictement réglementaire. Le territoire est ainsi abordé dans une approche globale et participative, avec comme clé d'entrée les services écosystémiques potentiels¹.

Comme outil d'évaluation globale, mais aussi de sensibilisation du public comme des décideurs, l'approche par les SE est donc d'un grand intérêt pour « *montrer en quoi et comment nous sommes dépendants de notre environnement* »². Néanmoins, le pas suivant qui consiste à chiffrer et à donner une valeur économique à ces services est beaucoup plus hasardeux. Il est pourtant allègrement franchi par une large partie des acteurs économiques et aussi par certains tenants de la protection de la nature. En effet, on pourrait y voir une solution au constat partagé selon lequel les ressources naturelles sont finies et épuisables (voire en cours d'épuisement...), alors que les activités économiques y puisent sans réelle limite puisqu'elles sont réputées gratuites. Outre le risque d'une « monétarisation de la nature » que beaucoup craignent, force est pourtant de constater qu'il n'y a aucun moyen direct ou indirect d'évaluer la totalité des services rendus pour la simple et bonne raison qu'une bonne partie de ces services nous est inconnue, soit parce que nous ne la soupçonnons même pas, soit parce que les processus en œuvre sont trop complexes pour les connaissances actuelles. Les tentatives d'évaluation économique sont non seulement fondées sur une fiction, mais elles vont aussi à contre-courant de l'effet recherché car elles ne peuvent conduire qu'à une sous-évaluation et laissent ainsi la porte ouverte à la continuation de la dégradation tendancielle de nos écosystèmes. *A contrario*, il est possible de rester au niveau de l'évaluation non-économique des potentialités offertes par les SE. Ceci offre des perspectives, certes moins intéressantes pour les acteurs économiques et financiers mais davantage susceptibles d'assurer une juste évaluation du patrimoine naturel, incluant également des valeurs pro-

prement inestimables (la beauté, le bien-être, l'amour...). Cette approche globale libère d'éventuelles compensations d'un cadre financier trop réducteur, mais aussi révèle l'importance des interdépendances entre l'Homme et la Nature.

Enfin, il faut en venir à l'aboutissement de la démarche de l'évaluation économique des SE qui se trouve dans la mise en œuvre du mécanisme dit de « compensation ». Le principe de la compensation est certes inscrit dans la loi française depuis 1976, mais il a pris une nouvelle jeunesse ces dernières années dans le cadre international³ et dans la loi « Grenelle II ». La compensation résulte d'une démarche dite « ERC » pour « Éviter – Réduire – Compenser », les trois items devraient être appliqués dans cet ordre. La place prépondérante devrait revenir à « l'évitement », y compris par des mesures réglementaires, mais force est de reconnaître que c'est très majoritairement le « C » qui prévaut, justement à cause de positionnements contribuant à faire croire que les dégradations d'écosystèmes sont compensables en maquillant les raisonnements par des arguments scientifiques souvent tronqués.

En conclusion, le concept de service écosystémique permet de traduire la réalité de la dépendance de l'humanité par rapport à la nature et à ce titre ce peut être un outil fort intéressant pour sa prise en considération dans les projets et aménagements. Néanmoins, vouloir y attribuer une valeur économique relève d'un exercice dangereux parce que, fondé sur des connaissances forcément insuffisantes, il laisse penser que finalement tout peut continuer « *as usual* » et qu'il suffit d'y mettre un peu plus d'argent.

1. L'ensemble de ces considérations sur les SE potentiels est largement inspirée du travail de thèse de Leita TSCHANZ et pour plus de détails cf. la revue « *Espaces Naturels* », n°52, octobre 2015, pp. 27-28.

2. SALLES Jean-Michel, 2014. Débat « Pourquoi chiffrer les services rendus par les écosystèmes ? ». *Revue Parcs*, Fédération des PNR de France. N°74, octobre 2014, p.12.

3. Business and Biodiversity Offsets Program (BBOP) : cf. UICN France, 2011. *La compensation écologique : Etat des lieux et recommandations*. Paris, 44 p.